Image not found or type unknown

Rupture du contrat interim

Par **rose13**, le **24/09/2010** à **18:25**

Bonjour,
J'ai commencé il y a un mois 01/09 un mission d'interim pour une durée de 4 mois.
La société utilisatrice me demande de modifier le contrat pour finir 04/10 soit dans une semaine, suite à une baisse d'activité.

Ma boite d'interim, me confirme que je dois arrêter de travailler à cette date , mais quand je demande un courrier stipulant:
- la rupture de contrat et
- la date d'arrêt de ma présence dans la société utlilisatrice.

Ils ne veulent pour le moment rien m'envoyer et me recherchent une mission de remplacement..

Est-ce que je dois me présenter sur mon lieu de travail le 04/10 sans ce courrier?

Suis-je obligée d'accepter la mission de remplacement que la boite d'interim me proposera?

Quelles sont les démarches à effectuer pour faire valoir mes droits?

Par **Paul PERUISSET**, le **24/09/2010** à **22:28**

Bonjour,

La fin de votre contat de travail ne peut peut être avancé dans de telles conditions.

Sans document de la sociéé d'intérim, je vous conseille de vous présenter à votre poste de travail le 04 octobre 2010.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés